



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Extrait de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 juin 2022

Préavis municipal 10/22 : Demande de crédit de CHF 93'000.- TTC pour le remplacement partiel du columbarium

Le Conseil communal a refusé par 26 non, 16 oui et 4 abstentions :

1. d'accorder un crédit de CHF 93'000.- TTC, pour le remplacement partiel du columbarium
2. de financer cette opération par la trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt conformément à l'art. 18 ch.7 du Règlement du conseil communal
3. d'amortir ce montant sur une période de 10 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement.

Prangins, le 16 juin 2022

Extrait conforme, le certifie

Giovanna Bachmann

Présidente



Dominique Rogers

Secrétaire

Avis affiché au pilier public du 18 juin au 28 juin 2022

« Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal »